



## LES RÉSERVATIONS



### POUR QUI ? POURQUOI ?

Pour toute demande de documents exprimée par vos usagers et pour laquelle votre fonds ne peut répondre.

### COMMENT ?

- En se loguant sur le catalogue en ligne de la Bibliothèque départementale avec votre code et votre identifiant.
- En vérifiant que le document souhaité par votre usager est enregistré dans la base.
- En le mettant en réservation.

### ATTENTION !

Les documents « Nouveautés » ne sont pas réservables.  
Le quota de réservations est de 100 documents maximum.

## LES NAVETTES

Pour acheminer les réservations que vous avez demandées et récupérer les documents attendus par d'autres bibliothèques :

- Passage tous les 15 jours le mercredi (réseau BM) ou le vendredi (réseau partenaires).

### CE QUI EST À FAIRE

- La semaine précédente : la recherche
- La BD13 vous envoie la liste des documents attendus par les autres partenaires.
  - le document est en rayon : vous le mettez de côté
  - le document est sorti : vous lancez la recherche pour le récupérer au plus tôt
- Avant le passage de la navette : Vous passez en retour tous les documents trouvés ou vous nous prévenez si aucun document n'est disponible.
- Le mercredi : l'échange
- Vous accueillez le chauffeur de la BD13. Vous lui rendez les documents réservés. Il vous dépose ceux que vous attendez ; les notices correspondantes aux documents reçus vous sont envoyées la veille par mél.

**RAPPEL** : Les navettes véhiculent uniquement les demandes de vos usagers.

